

MAIRIE DE JUVIGNAC
Direction de l'Aménagement
153 les allées de l'Europe
34990 JUVIGNAC
FRANCE

RAPPORT D'ANALYSE

N° de rapport d'analyse : AR-24-IG-009312-01 Version du : 05/03/2024 Page 1/3
Dossier N° : 24T001494 Date de réception : 20/02/2024
Référence dossier : Prélèvements du 20/02/2024
UGE 0803 : TH. JUVIGNAC
Référence bon de commande : CONTROLE SANITAIRE DES EAUX MINERALES NATURELLES

N° Ech	Matrice	Référence échantillon	Observations
001	Eau minérale	TETE DE FORAGE VALADIERE JUVIGNAC	

N° ech **24T001494-001** | Votre réf. (1) TETE DE FORAGE VALADIERE JUVIGNAC

Limites	Limites Eau Minérale Conditionnée (MI)		
Réglementation	Code de santé publique et Arrêté du 14 mars 2007 modifié relatif aux critères de qualité des eaux conditionnées, aux traitements et mentions d'étiquetage particuliers des eaux minérales naturelles et de source conditionnées ainsi que de l'eau minérale naturelle en buvette publique.		
Préleveur	Zanfini Roger	Type installation	CAP
Date de prélèvement	20/02/2024 14:03	Code installation	004437
Date de réception	20/02/2024 15:53	Nom installation	TH. FORAGE LA VALADIERE
Début d'analyse	20/02/2024 21:31	Commune du prélèvement	JUVIGNAC
Motif de prélèvement	CS : CONTRÔLE SANITAIRE FIXÉ PAR DÉCISION DE L'ARS	Code point de prélèvement	0340000005078
Type de visite	TR: RESSOURCE THERMALE	Code PSV	0000005078
Type d'analyse	R1M	Nom point de prélèvement	TH. FORAGE LA VALADIERE
Code intervention (PLV)	00309034	Type d'eau	MI
N° d'analyse DDASS	00310815	Commune	JUVIGNAC
Code UGE	0803	Localisation du prélèvement	TETE DE FORAGE VALADIERE JUVIGNAC
Nom UGE	TH. JUVIGNAC	Longitude du point de prélèvement	3.8116016
Code exploitant	00121	Latitude du point de prélèvement	43.6278236
Nom Exploitant	MAIRIE DE JUVIGNAC		

PARAMETRES DE PRELEVEMENT

	Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité
IXPE7 : Prélèvement pour eaux minérales ou thermales (acc) Prestation réalisée par nos soins sur notre site Eurofins Hydrologie Sud - Aix en Provence COFRAC ESSAIS 1-7086 Prélèvement instantané (prise d'un échantillon unique) - FD T 90-520 - NF EN ISO 19458	*			

OBSERVATIONS IN SITU

	Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité
IX3R2 : Mesure du pH (in situ) Prestation réalisée par nos soins sur notre site Eurofins Hydrologie Sud - Aix en Provence COFRAC ESSAIS 1-7086 Potentiométrie - NF EN ISO 10523	7.0	Unités pH		
IX3R4 : Température de l'eau (in situ) Prestation réalisée par nos soins sur notre site Eurofins Hydrologie Sud - Aix en Provence COFRAC ESSAIS 1-7086 Thermométrie [Méthode à la sonde] - Méthode interne	22.0	°C		
IX3R0 : Conductivité à 25°C (in situ) Prestation réalisée par nos soins sur notre site Eurofins Hydrologie Sud - Aix en Provence COFRAC ESSAIS 1-7086 Potentiométrie [Méthode à la sonde] - NF EN 27888	592	µS/cm		

PHYSICO-CHIMIE

	Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité
IG018 : Turbidité Prestation réalisée par nos soins sur notre site Eurofins Hydrologie Sud - Aix en Provence COFRAC ESSAIS 1-7086 Spectrophotométrie - NF EN ISO 7027-1	0.2	NFU		

PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES

	Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité
UM8B0 : Micro-organismes revivifiables 22°C Analyse soustraite à Eurofins LEA COFRAC ESSAIS 1-7019 Numération - Milieu non chromogène - NF EN ISO 6222	< 1	ufc/ml	100	
UMRLK : Micro-organismes revivifiables 36°C Analyse soustraite à Eurofins LEA COFRAC ESSAIS 1-7019 Numération - Milieu non chromogène - NF EN ISO 6222	< 1	ufc/ml	20	
UM8EH : Escherichia coli et bactéries coliformes (/250ml) Analyse soustraite à Eurofins LEA COFRAC ESSAIS 1-7019 Numération - Filtration sur membrane [Filtration sur membrane - Incubation 36°C - Dénombrement des colonies confirmées] - NF EN ISO 9308-1:2000				
Bactéries coliformes	*	ufc/250 ml	0	
Escherichia coli	*	ufc/250 ml	0	

N° ech **24T001494-001** | Votre réf. (1) TETE DE FORAGE VALADIERE JUVIGNAC

PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES

	Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité
UM3P3 : Entérocoques intestinaux (/250 ml) Analyse soustraite à Eurofins LEA COFRAC ESSAIS 1-7019 Numération - Filtration sur membrane - NF EN ISO 7899-2	< 1	ufc/250 ml	0	
UMKJA : Spores de micro-organismes anaérobie sulfite-réducteurs (/50ml) Analyse soustraite à Eurofins LEA COFRAC ESSAIS 1-7019 Numération - Filtration sur membrane [Destruction formes végétatives - Filtration - Incubation - Dénombrement colonies caractéristiques] - NF EN 26461-2	< 1	ufc/50 ml	0	
UM8RF : Pseudomonas aeruginosa (différé) (/ 250 ml) Analyse soustraite à Eurofins LEA COFRAC ESSAIS 1-7019 Numération - Filtration sur membrane [Filtration sur membrane - Incubation 36°C - Dénombrement des colonies confirmées] - NF EN ISO 16266	< 1	ufc/250 ml	0	



Olivier Duclos
Responsable de Département
CFR074

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 3 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu.

Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification et aux limites ou références de qualité, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat. Tous les éléments de traçabilité, ainsi que les incertitudes de mesure, sont disponibles sur demande.

Les résultats non conformes aux limites ou références de qualité sont signalés par un rond noir.

Pour les résultats issus d'une sous-traitance, les rapports émis par des laboratoires accrédités sont disponibles sur demande.

Laboratoire agréé pour la réalisation des prélèvements, des analyses terrain et des analyses des paramètres du contrôle sanitaire des eaux - portée détaillée de l'agrément disponible sur demande.

Laboratoire agréé par le ministère chargé de l'environnement dans les conditions de l'arrêté du 27/10/2011 – Liste des paramètres agréés disponible sur le site www.labeau.ecologie.gouv.fr.

NGL : les valeurs inférieures à la LQ ne sont pas prises en compte dans le calcul.

Pour la détermination de la DBO5 (NF EN ISO 5815-1) un minimum de deux dilutions et une mesure par dilution sont effectués sur chaque échantillon. Pour les eaux faiblement chargées, une seule dilution peut être suffisante.

Pour les analyses microbiologiques de l'air, la loi de Feller n'est pas prise en compte dans l'expression des résultats.

Analyses microbiologiques des eaux – méthodes énumératives (en application de la norme NF EN ISO 8199) : il convient de considérer les résultats <10UFC/boite comme une simple détection de la présence du microorganisme.

(1) Données fournies par le client qui ne sauraient engager la responsabilité du laboratoire.

Lors de l'émission d'une nouvelle version de rapport, toute modification est identifiée par une mise en forme gras, italique et souligné ou notifiée dans les observations.